

Le ministère de la mémoire

Valentin BEHR

Pour se donner les moyens de faire l'histoire de la période communiste, la Pologne s'est donné un instrument spécifique en Europe de l'Est : l'Institut de la mémoire nationale, qui mêle enquêtes judiciaires et recherche scientifique. Création politique, cet institut est devenu incontournable dans le paysage universitaire et historiographique polonais.

L'Institut de la mémoire nationale (IPN) est parfois qualifié en Pologne de « ministère de l'histoire » ou de « ministère de la mémoire ». Le succès de cette terminologie orwellienne a sans doute été renforcé par les affaires médiatiques ayant émaillé les travaux de l'Institut : ce dernier s'est notamment rendu célèbre en publiant une biographie contestée de Lech Walesa, accusant l'ancien leader de *Solidarność* d'avoir été un informateur secret de la police politique communiste. C'était en 2008, un an après la retentissante « affaire Geremek », qui avait vu cette autre figure de l'opposition au régime communiste refuser de se soumettre à une procédure de lustration¹, menée par l'IPN. À l'époque, la Pologne était présidée par Lech Kaczyński (2005-2010) et gouvernée par une coalition dirigée par son frère jumeau Jarosław (2005-2007), du parti Droit et Justice (PiS). Si la mise en accusation des anciens négociateurs des « Accords de la Table ronde² » traduit une instrumentalisation du passé afin de disqualifier des adversaires politiques, il serait erroné de réduire l'IPN à cette seule fonction. A partir de 2005, il fut le fer de lance de la « politique historique », véritable politique publique de l'histoire au service des intérêts présumés de l'État, voulue par les nouveaux dirigeants de la Pologne. Pourtant l'IPN, mis sur pied au début des années 2000, ne fut pas créé par les Kaczyński.

Au sein de la profession des historiens, l'Institut a révélé des clivages qui traversent la discipline, et qui font écho à des débats rencontrés dans d'autres pays, à commencer par la France. Toute la question est de savoir comment il faut écrire l'histoire nationale, et quel doit être le rôle politique ou social de cette histoire dans la société. Indéniablement, l'IPN a pu constituer un refuge pour une partie des historiens

1 La politique de lustration consiste à vérifier le passé des prétendants aux principales fonctions politiques et administratives, afin d'en écarter les anciens collaborateurs des services de sécurité communistes. De telles politiques ont été mises en œuvre dans la plupart des pays de l'Europe postcommuniste.

2 Accords passés entre les représentants du Parti communiste polonais (Parti Ouvrier Unifié de Pologne) et l'opposition rassemblée au sein de *Solidarność*, qui ont permis d'organiser la transition démocratique en 1989.

nationalistes, enclins à écrire une histoire hagiographique à même de susciter un sentiment de fierté nationale. Pour autant, les attitudes des historiens vis-à-vis de l'IPN doivent également être appréhendées au regard des conditions d'exercice de la discipline. Le contexte est celui d'un sous-financement chronique de la recherche et d'une stagnation des faibles salaires du personnel académique. Les études historiques offrant peu de débouchés professionnels et les bourses doctorales étant rares, la création d'institutions mémorielles (IPN, grand musées) offre aux historiens de nouveaux débouchés et financements, ainsi qu'une visibilité médiatique accrue, au prix cependant d'une réduction de l'autonomie de la recherche. On a donc affaire à une nouvelle manière de faire de l'histoire, profitant pour le moment à un courant historiographique (antérieur à l'IPN) qui fait de la préservation de la mémoire nationale sa principale vocation.

Une entreprise singulière ?

L'Institut fut créé par une loi du 28 décembre 1998, mais sa mise en place prit du temps et il ne commença à fonctionner qu'au début des années 2000. Sa création devait permettre de résoudre l'épineuse question de la mise à disposition des archives de l'ancien appareil de sécurité communiste. Ces archives, qui permettent notamment de connaître l'identité des fameux « informateurs secrets » des services de police, étaient et sont toujours mobilisées dans le débat public afin de disqualifier certaines figures du monde politique ou des médias au motif de leur collaboration (réelle ou supposée) avec l'ancien régime. C'est donc la question de l'ouverture des archives qui est à l'origine de la création d'une institution spécifique, chargée de rendre ces documents disponibles au public, dans un cadre légal strictement défini³. L'IPN s'est cependant vu octroyer dès le départ des prérogatives beaucoup plus larges. Outre les archives de la sécurité d'État (1944-1990), il conserve d'autres collections civiles ou militaires concernant les crimes nazis et communistes commis à l'encontre de citoyens polonais.

Les archives ne constituent pourtant que l'une des quatre branches de l'Institut, qui comprend également un Bureau d'éducation publique (BEP), un Bureau en charge de la lustration (créé suite à une réforme de 2006), et une « Commission générale pour la poursuite des crimes contre la nation polonaise ». Cette dernière est l'héritière d'une commission d'enquête sur les crimes nazis, mise en place par le régime communiste après-guerre, devenue après 1990 commission d'enquête sur les crimes commis contre la nation polonaise (incluant ainsi les crimes communistes). Fort de ces quatre piliers, l'IPN est compétent en matière d'archivage, recherche et éducation, lustration et instruction judiciaire des crimes du passé.

La création d'un tel institut est loin d'être une spécificité polonaise. De nombreux autres pays de l'Europe postcommuniste se sont dotés d'institutions similaires depuis 1989 (Allemagne, Hongrie, République Tchèque, Slovaquie, Roumanie et Bulgarie notamment). Il faut également rappeler que l'écriture de l'histoire au sein d'instituts

³ Tout individu a le droit de savoir s'il a fait l'objet de l'attention des services de sécurité et, le cas échéant, de consulter son dossier. L'ensemble des collections est accessible aux journalistes et chercheurs, selon des règles spécifiques.

spécifiques ou de commissions d'historiens n'est pas une chose nouvelle. Après 1945, plusieurs pays d'Europe occidentale se sont dotés de centres de recherche spécifiquement dédiés à l'« histoire du temps présent ». Il s'agit d'un mouvement généralisé et européen qui voit l'écriture de l'histoire contemporaine la plus sensible confiée à des institutions *ad hoc*, plus autonomes vis-à-vis du monde académique que du pouvoir politique. Un peu comme si une histoire « chaude », porteuse de questionnements autour des crimes nazis et communistes, de la Shoah ou de la décolonisation, susceptibles de fragiliser la cohésion nationale ou les relations avec les pays voisins, était une chose trop sérieuse pour être laissée aux historiens universitaires. Il s'agit également de condamner, soit moralement via le « tribunal de l'histoire », soit judiciairement, les crimes commis par les représentants de l'État dans le passé (procès Papon, Touvier, Jaruzelski, etc.), voire d'indemniser les victimes. Dans le cas de l'IPN, on peut parler d'une forme de récit historique officiel. Non pas au sens où ce seraient les autorités politiques qui feraient elles-mêmes leur histoire, comme ce fut le cas au temps de la propagande du Parti Ouvrier Unifié de Pologne (POUP), mais au sens où les publications massives, estampillées « Institut de la mémoire nationale », largement diffusées (dans les établissements scolaires notamment) grâce à d'importants financements publics, revêtent de facto le caractère d'une vision d'État. Cette vision d'État est explicitement formulée en préambule de la loi sur l'IPN : « préserver la mémoire des dommages subis par la nation polonaise durant la seconde guerre mondiale et la période de l'après-guerre ; des traditions patriotiques de lutte contre les occupants, le nazisme et le communisme ; des efforts des citoyens dans la lutte en faveur d'un État polonais indépendant, de la défense de la liberté et de la dignité humaine ». Certes, la diversité des interprétations et des inclinations politiques des auteurs rend cette vision d'État plus ou moins monolithique selon les sujets. Ainsi, si la République populaire de Pologne est avant tout condamnée en tant que régime totalitaire et principalement abordée via son appareil de sécurité dans les travaux de l'IPN, ce dernier a contribué à défaire le mythe national d'un pays n'ayant aucunement contribué à l'extermination des Juifs au cours de la seconde guerre mondiale au moment de l'affaire de Jedwabne⁴. Il n'en demeure pas moins que cette forme de récit officiel s'intéresse moins à la recherche d'une connaissance objective et scientifique du passé qu'à des considérations en termes d'identification collective (à la communauté nationale par exemple) ou de jugement politique et moral.

Si spécificité de l'Institut polonais il y a, c'est dans l'entremêlement du judiciaire et du scientifique. Bien que la plupart des instituts similaires en Europe postcommuniste combinent les fonctions de lustration, de recherche et d'éducation, l'IPN est le seul qui soit en plus habilité à instruire judiciairement les crimes du passé. Ceci se traduit par l'emploi à l'Institut d'une centaine de procureurs, rattachés à la Commission de poursuite des crimes contre la nation polonaise. Certes, cette commission n'a aucune influence sur le travail des historiens et fonctionne en totale autonomie. Il n'en demeure pas moins que la coexistence au sein de la même institution des fonctions d'éducation et de recherche et

⁴ À la suite de la publication de l'ouvrage de Jan Gross relatant le massacre de la population juive de Jedwabne par leurs voisins polonais (*Les voisins. 10 juillet 1941. Un massacre de Juifs en Pologne*, Fayard, 2002), l'IPN s'est livré à une contre-expertise qui a confirmé la responsabilité polonaise et identifié d'autres cas de massacres similaires : Paweł Machcewicz et Krzysztof Persak (dir.), *Wokół Jedwabnego* [Autour de Jedwabne], 2 tomes, IPN, 2002.

de la fonction judiciaire contribue à entretenir la confusion des genres, confusion que l'affaire Walesa (entre autres) n'a pas contribué à dissiper. La structure et le budget de l'IPN constituent un autre trait singulier. L'IPN emploie aujourd'hui plus de 2100 personnes, réparties entre une administration centrale à Varsovie, onze agences locales (*oddziały*) dans les voïvodies (régions), et sept délégations dans de plus petites villes de province. Le budget de l'Institut, en progression constante depuis sa création, est désormais stabilisé autour de 55 millions d'euros annuels. Il a connu une très forte augmentation entre 2005 et 2007, lorsque le gouvernement était dirigé par PiS, et les gouvernements suivants ne sont pas revenus en arrière. À l'exception de l'Institut Gauck, qui conserve les archives de la Stasi en Allemagne et fut le premier institut de ce type (créé en 1991, il a servi de modèle aux suivants), les institutions similaires en Europe postcommuniste ont une envergure beaucoup plus réduite.

Retour sur la création de l'Institut

Pourquoi créer un Institut de la mémoire nationale, en charge de l'écriture de l'histoire des crimes nazis, soviétiques et communistes en Pologne, après une décennie de transformations postcommunistes marquées par un relatif (et paradoxal) silence politico-médiatique sur les questions historiques et mémorielles ? Trois raisons sont généralement avancées pour expliquer la création relativement tardive de l'IPN⁵ :

- Premièrement, le caractère négocié de la transition entre le régime communiste et la III^e République polonaise, symbolisé par les « Accords de la Table ronde ». Au début des années 1990, la priorité était davantage aux réformes économiques et sociales qu'au règlement des comptes du passé.
- Deuxièmement, l'échec de la principale tentative de décommunisation radicale en 1992, lorsque le ministre de l'Intérieur d'alors, Antoni Macierewicz, rendit publique une liste de supposés anciens informateurs des services de sécurité communistes, sur laquelle figuraient les noms de plusieurs parlementaires et du président de la République (Walesa). Le scandale suscité par cette initiative entraîna la chute du gouvernement.
- Troisièmement, le retour des anciens communistes au pouvoir suite à l'élection législative de 1993, qui vit la victoire du SLD (Alliance de la gauche démocratique). Ce parti héritier de l'ancien POUP se garda bien d'encourager une disqualification trop vive de l'ancien régime, susceptible de nuire à son image.

Il ne faut pas pour autant en conclure à l'absence d'une histoire de la République populaire de Pologne (PRL) avant la création de l'IPN. Des auteurs pionniers (Krystyna Kersten, Andrzej Paczkowski, Andrzej Friszke), qui avaient pour certains publiés les premiers travaux consacrés à la genèse de la PRL dès les années 1980 via les canaux de diffusion clandestins (maisons d'édition d'exilés en France et Angleterre, presse clandestine de l'opposition anticommuniste), se sont attelés au développement d'une

⁵ Cf. le texte de Dariusz Stola cité dans la rubrique « Aller plus loin ».

histoire du régime communiste dès la chute de ce dernier. Les médias ont en outre abondamment évoqué les « taches blanches » de l'histoire, ces événements censurés sous le communisme (le massacre de Katyn, l'Insurrection de Varsovie, etc.).

La création de l'IPN fut soutenue par une coalition gouvernementale de droite issue du camp de *Solidarnosc*, à la fin des années 1990. Cette idée fut loin de faire l'unanimité parmi les anciens dissidents puisque le principal quotidien polonais, *Gazeta Wyborcza* (dirigé par Adam Michnik) et l'hebdomadaire *Tygodnik Powszechny* (l'un des principaux organes de la presse dissidente du temps de la PRL), s'opposèrent d'emblée à ce projet, perçu comme une remise en cause du compromis de la Table ronde. La création de l'IPN fut par ailleurs rendue cahotique par la situation de cohabitation, le président Aleksander Kwasniewski (issu du SLD) opposant son veto à la création de l'IPN, avant que ce veto soit finalement surmonté par un vote des trois cinquièmes des députés. De cette genèse tourmentée a résulté un statut juridique très protecteur pour le président de l'Institut, rendu quasiment inamovible en cours de mandat, assisté d'un collège de spécialistes désignés par les partis politiques. Cependant, la seconde direction de l'IPN, élue en 2005, fut jugée trop partisane et l'incompétence de certaines personnalités du collège proches de la coalition gouvernementale menée par les Kaczynski montrée du doigt. Il en a résulté une refonte de la loi sur l'IPN en 2010, garantissant la mainmise des historiens académiques sur le collège.

Le plus grand centre de recherches historiques de Pologne

Quelle est l'influence de l'IPN sur l'historiographie de la période 1939-1989 en Pologne ? On l'a dit, l'histoire la plus récente, consacrée à la seconde guerre mondiale et à la PRL, n'a pas attendu l'IPN pour se développer. Cette discipline, sans doute la plus étroitement surveillée, censurée et falsifiée par les autorités communistes, a connu un nouvel essor depuis 1989. Les principaux lieux de production de cette histoire sont l'Université de Varsovie et l'Académie des sciences (PAN), ainsi que l'Université Jagellon de Cracovie. Les autres lieux de recherche universitaire sont généralement plus spécialisés, géographiquement ou thématiquement. Par exemple, l'Institut historique juif de Varsovie a longtemps travaillé dans un relatif isolement vis-à-vis des autres centres de recherche, à tel point que l'on peut considérer que jusqu'à une période récente, l'histoire des Polonais et l'histoire des Juifs de Pologne constituaient deux histoires séparées⁶. L'histoire de la PRL s'est notamment développée au sein de l'Institut d'études politiques de la PAN, où une équipe de recherche a été mise en place à l'initiative d'Andrzej Paczkowski et Andrzej Friszke, deux spécialistes de l'opposition politique au régime communiste, dès 1990. Ils ont recruté une nouvelle génération d'historiens, formés dans les années 1990 et principalement issus du séminaire de Marcin Kula (Université de Varsovie), qui défend une histoire sociale de la PRL sortant du schéma en noir et blanc souvent rencontré dans les travaux consacrés à cette période : Paweł Machcewicz⁷,

⁶ Jean-Yves Potel, *La fin de l'innocence : la Pologne face à son passé juif*, Paris, Editions Autrement, 2009.

⁷ *Polski rok 1956* [L'année 1956 en Pologne], Varsovie, Oficyna Wydawnicza Mówią Wieki, 1993.

Dariusz Stola⁸, Krzysztof Persak, Marcin Zaremba, entre autres. Au sein des instituts universitaires, les équipes de recherche restent cependant réduites et les spécialistes de la PRL forment un microcosme. La création de l'IPN a d'une certaine manière bouleversé la donne.

Toute discussion sur la place de l'IPN dans l'historiographie polonaise contemporaine doit commencer par ce constat : le Bureau d'Education Publique (BEP) de l'Institut peut être considéré comme le plus grand centre polonais de recherches en histoire contemporaine. Non seulement son budget est sans comparaison avec les centres universitaires, mais ses effectifs sont imposants : le BEP emploie plus de 200 historiens, soit autant que tout l'Institut d'Histoire de l'Académie Polonaise des Sciences (PAN). Par ailleurs, il est également le premier éditeur d'ouvrages historiques. C'est là une disproportion qu'il faut souligner : l'IPN a des moyens humains et financiers qui lui permettent de peser considérablement sur la production historiographique, du moins pour ce qui concerne l'histoire de la Pologne entre 1939 et 1989. Cependant, il est stérile d'opposer l'IPN et le monde académique, tant les deux sont imbriqués : certains des spécialistes les plus reconnus de l'histoire du régime communiste ont siégé au Collège ou vu leurs travaux publiés par l'Institut. L'IPN embauche par ailleurs de nombreux doctorants inscrits à la PAN ou dans les universités, qui y trouvent un emploi stable et rémunérateur. Le budget de l'Institut lui permet en effet d'offrir des salaires plus élevés qu'au sein du monde académique, ce qui offre aux jeunes historiens un débouché attractif, et aux chercheurs plus confirmés la possibilité de cumuler les emplois entre l'université et l'IPN. Il faut cependant souligner que l'IPN emploie principalement des doctorants et des docteurs n'ayant pas trouvé à s'insérer sur le marché de l'emploi académique, les professeurs en poste à l'université cumulant rarement cet emploi avec un poste à l'IPN.

L'IPN et le monde universitaire sont donc bien plus imbriqués qu'ils ne s'opposent. La recherche telle qu'elle se pratique à l'IPN n'en est pas moins spécifique. Si la condition première d'une science neutre et objective est l'autonomie de son questionnement, alors il est difficile de qualifier ainsi la recherche à l'IPN, où le plan de travail est déterminé par la direction dans l'esprit des missions qui lui ont été confiées par la loi, à savoir la défense de la mémoire nationale.

Du côté des historiens, la critique de l'IPN émane tant d'historiens critiques (Marcin Kula, Dariusz Stola, Andrzej Friszke) que d'historiens ayant été très directement aux commandes de l'Institut (Paweł Machcewicz, Antoni Dudek). La critique de l'IPN porte principalement sur le caractère biaisé des publications, qui donnent une image déformée de la réalité historique du fait de leur focalisation sur les activités de l'appareil de sécurité. Il est par ailleurs reproché aux travaux de vulgarisation de l'Institut d'adopter un ton trop souvent hagiographique ou polémique, impropre à une bonne communication scientifique. Il ne se trouve pourtant aucun universitaire parmi les spécialistes d'histoire contemporaine pour réclamer une liquidation pure et simple de l'Institut. Même les plus critiques admettent que la manne financière de l'Institut est un bienfait pour la recherche. Les rancoeurs viennent plutôt de l'inégale répartition des ressources publiques allouées à

⁸ *Kraj bez wyjścia? Migracje z Polski 1949-1989* [Un pays sans sortie ? L'émigration de Pologne 1949-1989], Varsovie, IPN et ISP PAN, 2010.

la recherche historique, que traduit l'existence de l'IPN. Elles sont également suscitées par le primat donné à une histoire politique peu fertile en nouvelles orientations de recherche. Surtout, la plupart des historiens s'accordent à dire que l'IPN a permis de dynamiser les recherches sur la période contemporaine⁹. Ce constat est souvent aussi un aveu : si l'IPN a comblé un manque, c'est donc que les universitaires n'ont pas été capables de susciter des recherches de grande envergure sur le passé le plus récent dans les années 1990. Mais la relative faiblesse de l'historiographie du communisme avant l'IPN s'explique en partie par le manque de financements et l'absence de commande politique en ce sens. La question que se posent aujourd'hui les historiens polonais au sujet de l'IPN n'est pas de savoir s'ils en ont besoin, mais bien de savoir comment il pourrait mieux fonctionner : l'opinion générale est donc que la recherche historique aurait plus à perdre qu'à gagner si l'IPN devait être supprimé.

L'histoire en noir et blanc

Chargé d'enquêter sur les crimes nazis et communistes commis contre la nation polonaise et de souligner l'héroïque résistance de la nation face à ses oppresseurs, l'IPN a pour principale attribution la constitution d'une sorte de panthéon national. Rien d'étonnant dès lors à ce que l'histoire produite à l'Institut s'écrive le plus souvent en noir et blanc, opposant les héros et les victimes aux bourreaux. La focalisation sur les archives des services de sécurité, justifiée par le caractère inédit de ces documents (et donc parfois par la recherche du « scoop »), conduit souvent à résumer l'histoire de la Pologne populaire à une confrontation systématique entre un Etat oppresseur et une population victime ou résistante. S'il n'est évidemment pas question de nier le caractère autoritaire du régime communiste en Pologne, la construction d'un récit de cette période se résumant à une succession de mouvements de protestation durement réprimés jusqu'à la victoire finale, conduit à passer sous silence d'autres dimensions de la réalité. Grâce aux abondantes publications de l'IPN (150 à 200 titres par an, revues de vulgarisation incluses), le fonctionnement de l'appareil de sécurité communiste et les répressions sont aujourd'hui bien documentés. Il s'agit du principal sujet abordé dans les publications de l'Institut, à travers plusieurs programmes de recherche consacrés à « l'appareil de sécurité et... » ou « face à... » un pan de la société (l'Eglise¹⁰, les intellectuels¹¹, les dissidents politiques¹², les minorités nationales¹³, l'émigration¹⁴, etc.), programmes

⁹ La discussion de clôture d'une conférence consacrée à l'apport de l'IPN à l'historiographie polonaise à l'occasion des dix ans de sa création, regroupée dans la partie V de l'ouvrage qui en a été tiré, est éclairante à ce sujet : Andrzej Cyzewski, *et al.*, dir., *Bez taryfy ulgowej. Dorobek naukowy i edukacyjny IPN 2000-2010* [L'apport scientifique et éducatif de l'IPN], Łódź, IPN, 2012.

¹⁰ Bartłomiej Noszczak, *Polityka państwa wobec Kościoła rzymskokatolickiego w Polsce w okresie internowania prymasa Stefana Wyszyńskiego 1953-56* [La politique de l'Etat face à l'Eglise catholique en Pologne à l'époque de l'emprisonnement du primat Stefan Wyszyński], IPN, 2008.

¹¹ Piotr Franaszek (dir.), *Stłamszona nauka? Inwigilacja środowisk akademickich i naukowych przez aparat bezpieczeństwa w latach siedemdziesiątych i osiemdziesiątych XX wieku* [L'infiltration des milieux académiques et scientifiques par l'appareil de sécurité au cours des années 1970 et 1980], IPN, 2010.

¹² Dariusz Iwaneczko, *Opór społeczny a władza w Polsce południowo-wschodniej 1980-1989* [Résistance et pouvoir en Pologne du sud-est, 1980-1989], IPN, 2005.

déclinés au niveau régional grâce au réseau des agences locales. Il en va de même concernant l'opposition au communisme (une encyclopédie de *Solidarnosc* en plusieurs volumes a récemment été publiée¹⁵). En revanche, la vie politique légale et la vie quotidienne demeurent des champs de recherche largement inexplorés à l'IPN. On sait toujours peu de choses du fonctionnement du Parti, dont les archives sont rarement mobilisées dans les travaux de l'IPN. Ainsi les mécanismes de domination et de légitimation du pouvoir communiste restent à décrire. Si un courant d'histoire sociale du communisme existe et a produit des monographies de qualité¹⁶ sur des objets aussi divers que le nationalisme des dirigeants communistes¹⁷, la vie ouvrière¹⁸, le cinéma¹⁹ ou encore le tourisme²⁰, il est resté jusqu'à présent relativement marginal au sein de la discipline.

Au-delà des publications scientifiques (livres et revues édités par l'Institut), l'IPN diffuse des matériaux éducatifs sur une grande variété de supports : périodiques de vulgarisation, expositions, portails web, films, jeux de plateau, etc. Le financement public assure une large diffusion de ces supports dans les écoles notamment. Des coffrets thématiques comprenant des scénarios de leçons, des exercices et une riche iconographie sont offerts aux enseignants, qui disposent ainsi de cours d'histoire prêts à l'emploi. Le rôle de cette histoire volontairement synthétisée et ramenée à des supports ludiques et attractifs pose question : s'agit-il de vulgariser la connaissance du passé ? Ou bien de lui vouer un culte ? Ou encore de se livrer à une sorte de devoir de mémoire au ton volontairement sentencieux ? A quoi servent des expositions telles que celles de la série intitulée « Les visages de la Sécurité », qui consiste à exposer sur les places publiques les portraits et biographies d'anciens responsables locaux de la police politique ? Les bonnes monographies sont souvent des thèses de doctorat qui ne peuvent pas être considérées comme des productions de l'Institut proprement dit. Il n'y a guère de place pour une histoire critique qui vienne déranger les mythes nationaux, en se demandant par exemple s'il était pertinent de déclencher l'Insurrection de Varsovie en 1944, en examinant plus attentivement les rapports entre Polonais et Juifs au cours de la guerre, ou tout simplement en rappelant qu'à son apogée, le POUP comptait trois millions d'adhérents. Par ailleurs, la focalisation sur les archives des services de sécurité comme clé

¹³ Jarosław Syrnyk (dir.), *Aparat bezpieczeństwa Polski Ludowej wobec mniejszości narodowych i etnicznych oraz cudzoziemców* [L'appareil de sécurité de la Pologne populaire face aux minorités nationales et ethniques et aux étrangers], IPN, 2009.

¹⁴ Ryszard Terlecki (dir.), *Aparat bezpieczeństwa wobec emigracji politycznej i Polonii* [L'appareil de sécurité face à l'émigration politique et à la diaspora polonaise], IPN, 2005.

¹⁵ *Encyklopedia Solidarności. Opozycja w PRL 1976-1989* [Encyclopédie de *Solidarność*. L'opposition sous la PRL, 1976-1989], tome 1, IPN, 2010.

¹⁶ Voir notamment les travaux publiés aux éditions *Trio* dans la collection « W krainie PRL », dirigée par Marcin Kula : <http://www.wydawnictwotrio.pl/index.php?Dzial010=14&Seria=10&Podstrona=0>.

¹⁷ Marcin Zaremba, *Komunizm, Legitymizacja, Nacjonalizm. Nacjonalistyczna legitymizacja władzy komunistycznej w Polsce* [Communisme, légitimation, nationalisme. La légitimation nationaliste du pouvoir communiste en Pologne], Varsovie, Trio, 2005.

¹⁸ Błażej Brzostek, *Robotnicy Warszawy. Konflikty codzienne (1950-1954)* [Les ouvriers de Varsovie. Conflits quotidiens (1950-1954)], Varsovie, Trio, 2002.

¹⁹ Monika Talarczyk-Gubała, *PRL się śmieje. Polska komedia filmowa lat 1945-1989* [La PRL rit. Les comédies polonaises des années 1945-1989], Varsovie, Trio, 2007.

²⁰ Marcin Majowski, *Polska ludowa zaprasza. Polityka turystyczna w czasach Edwarda Gierka* [La Pologne populaire vous souhaite la bienvenue. La politique touristique au temps d'Edward Gierka], Varsovie, Trio, 2008.

d'interprétation de la Pologne populaire conduit à concentrer les travaux sur les périodes les plus dures du régime communiste, c'est-à-dire son implantation (1944-1956), ses crises (1956, 1968, 1976, 1980, 1981) et sa disparition finale. Les périodes de moindre agitation entre deux mouvements de grèves et de contestation politique sont pour ainsi dire absents des centres d'intérêt de l'IPN.

Paradoxalement, le crime le plus célèbre sur lequel l'IPN a été amené à enquêter (tant judiciairement que scientifiquement) ne fut pas commis *contre* la nation polonaise mais *par* des Polonais, puisqu'il s'agit du massacre de Jedwabne. Pourtant, et en dépit des publications ultérieures de Gross consacrées aux massacres de Juifs commis en Pologne après-guerre, la vision dominante des rapports entre Polonais et Juifs au cours du conflit n'a guère été ébranlée. Perdre un récit dominant rejetant toute responsabilité des Polonais dans l'Holocauste et traquant l'expression erronée de « camps polonais » dans les médias étrangers. La vision enchantée d'un « pays sans Quisling » (du nom du chef du gouvernement collaborateur norvégien) n'a guère été écornée dans les publications de l'IPN consacrées à ce sujet. Celles-ci soulignent le plus souvent le rôle des Polonais dans le sauvetage des Juifs, mais s'attardent peu sur la question des pogroms, sans parler du rôle de la police polonaise ou des notables ruraux dans l'extermination des Juifs²¹. Le programme de recherches de l'IPN consacré aux relations polono-juives durant la guerre fut d'ailleurs rebaptisé « Les Polonais au secours des Juifs » par la seconde équipe de direction de l'Institut. Les lecteurs souhaitant approfondir cette question pourront se reporter au [portail de l'IPN](#) (en anglais), qui illustre merveilleusement ce qui précède.

Que faut-il en conclure ? Certes, l'IPN est loin de favoriser la production d'une histoire critique, autonome dans son questionnement et pluraliste dans ses approches. Si l'Institut ne constitue pas une entreprise singulière en Europe centrale, force est de constater que ses ressources en font un centre de recherches sans rival au sein du monde académique. Pourtant, on observe ces dernières années une relative diversification des travaux de l'Institut, à mesure que sa direction prend acte des critiques émanant du monde académique²². L'IPN a ainsi publié des travaux sur l'histoire diplomatique ou intellectuelle²³. Si ces évolutions sont encore trop timides pour infléchir durablement la politique éditoriale, une nouvelle génération de jeunes chercheurs s'oriente vers des recherches plus innovantes (sur le Parti, les femmes, etc.). Rien n'est donc figé et tout semble indiquer que la période la plus controversée de la courte histoire de l'IPN est désormais derrière lui : les polémiques se font rares et il n'est plus question, dans le débat politique, de liquider purement et simplement l'Institut, tandis que du milieu des historiens émanent des velléités de voir un jour le BEP séparé du reste de l'Institut, pour en faire un centre de recherches autonome. Un tel scénario n'est pas impossible, l'IPN dans sa forme actuelle risquant de ne plus avoir de sens dans quelques années, lorsque 1989 se sera suffisamment éloigné pour permettre à la société polonaise d'entretenir un

²¹ Thèmes abordés par Audrey Kichelewski sur ce site : <http://www.laviedesidees.fr/Chasse-aux-Juifs-et-moissons-d-or.html>.

²² cf. plus haut, note 9.

²³ Magdalena Heruday-Kielczewska, *Reakcja Francji na wprowadzenie stanu wojennego grudzien 1981 – styczen 1982* [La réaction de la France à l'introduction de l'état de guerre], Varsovie, IPN, 2012 ; Patryk Pleskot, *Intelektualni Sąsiedzi. Kontakty historyków polskich ze środowiskiem « Annales », 1945-1989* [Les contacts des historiens polonais avec l'école des Annales], Varsovie, IPN, 2012.

rapport apaisé à son passé. Ce qui, au-delà de l'IPN, impliquerait de profonds bouleversements tant dans la façon d'écrire une histoire nationale qui ne serait pas nationaliste, que dans les conceptions politiques du rôle de l'histoire.

Aller plus loin :

Sur *La vie des idées* :

Audrey Kichelewski, « Chasse aux Juifs et moissons d'or. Nouvelles recherches sur la Shoah en Pologne », *La vie des idées*, 3 novembre 2011.

Valentin Behr, « Historiens militants ou historiens de bureau ? Les producteurs du récit historique officiel à l'Institut de la mémoire nationale », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, vol. 42, n° 4, 2011, p. 5-35.

Agnès Bensussan *et al.*, « Les enjeux des archives des polices politiques communistes en Allemagne et en Pologne », *Genèses* vol. 3, n° 52, 2006, p. 4-32.

Pieter Lagrou, « L'histoire du temps présent en Europe depuis 1945, ou comment se constitue et se développe un nouveau champ disciplinaire », *La revue pour l'histoire du CNRS* n° 9, 2006, URL : <http://histoire-cnrs.revues.org/561>.

Georges Mink, « Les usages des instituts de la mémoire nationale dans les recompositions partisans (1989-2008) », in Georges Mink, Pascal Bonnard (dir.), *Le passé au présent*, Paris, Michel Houdiard, 2010, p. 171-184.

Dariusz Stola, « Poland's Institute of National Remembrance: a Ministry of Memory ? », in Alexei Miller, Maria Lipman (dir.), *The Convolutions of Historical Politics*, CEU Press, 2005, p. 45-58.

Publié dans laviedesidees.fr, le 11 avril 2014.

© laviedesidees.fr